

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après « CGV ») s'appliquent exclusivement aux relations contractuelles entre PAIDEIA Conseil et ses clients professionnels (B2B), à l'exclusion de toutes autres conditions, notamment celles figurant dans les conditions générales d'achat du Client.

1. Objet et champ d'application

Les actions de formation proposées par PAIDEIA Conseil s'inscrivent dans le cadre des articles L6313-1 et suivants du Code du travail. Chaque action de formation donne lieu à l'établissement d'un devis et, le cas échéant, d'une convention de formation. Toute commande implique l'acceptation pleine et entière des présentes CGV.

2. Offre – Commande

Les offres et devis sont valables pendant trente (30) jours à compter de leur date d'émission. Le contrat est réputé formé dès la signature par le Client du devis, de la convention de formation ou de la proposition commerciale.

3. Modification du contrat

Toute modification demandée par le Client devra faire l'objet d'un accord écrit préalable de PAIDEIA Conseil. Les prix, délais et

modalités d'exécution pourront être ajustés en conséquence.

4. Résiliation

Le Client peut résilier le contrat pour convenance sous réserve d'un préavis écrit d'un (1) mois. Restent dus les prestations réalisées, les frais engagés ainsi que les coûts liés aux engagements pris auprès de tiers.

5. Prix – Conditions de paiement

Les prix sont exprimés en euros hors taxes. Les prestations de formation sont exonérées de TVA conformément à l'article 261-4-4° du Code général des impôts. Sauf stipulation contraire, les conditions de paiement sont les suivantes :
– 50 % du montant total exigible à la commande à titre d'acompte,
– le solde de 50 % facturé à l'issue de la formation et payable à trente (30) jours date de facture. Tout retard de paiement entraîne l'application de pénalités calculées sur la base de trois fois le taux d'intérêt légal ainsi qu'une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement.

6. Conditions

spécifiques aux actions de formation
L'inscription devient définitive à réception de l'acompte. En cas d'absence, d'abandon ou de cessation anticipée du fait du Client ou du Stagiaire, la formation commencée est due

dans son intégralité, sauf cas de force majeure dûment justifié. PAIDEIA Conseil se réserve le droit de reporter une session pour des raisons pédagogiques, organisationnelles ou de force majeure.

7. Financement par un tiers

Lorsque la formation fait l'objet d'une prise en charge par un organisme financeur, il appartient au Client d'effectuer les démarches nécessaires. En cas de refus de prise en charge, le Client demeure redevable de l'intégralité du coût de la formation.

8. Propriété intellectuelle

Les supports et livrables pédagogiques sont réservés à un usage strictement interne. Toute reproduction ou diffusion sans autorisation écrite est interdite. PAIDEIA Conseil conserve l'intégralité de ses droits de propriété intellectuelle antérieurs.

9. Devoir de coopération

Le Client s'engage à fournir toutes les informations et moyens nécessaires à la bonne exécution des prestations et à désigner un interlocuteur compétent.

10. Force majeure

Aucune des parties ne pourra être tenue responsable en cas de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil.

11. Responsabilité

La responsabilité globale de PAIDEIA Conseil est strictement limitée au montant hors taxes effectivement payé par le Client. Aucun dommage indirect ou immatériel ne pourra être indemnisé.

12. Non-sollicitation

Le Client s'interdit de recruter ou solliciter les collaborateurs de PAIDEIA Conseil pendant la durée du contrat et pendant douze (12) mois après son terme. Toute violation entraînera une indemnité forfaitaire de 100 000 € par collaborateur.

13. Confidentialité

Les informations échangées dans le cadre des prestations sont strictement confidentielles.

14. Réclamations

Toute réclamation relative aux actions de formation peut être adressée à :
admin@paideiaconseil.s.fr

15. Droit applicable – Litiges

Les présentes CGV sont soumises au droit français. Tout litige relève de la compétence exclusive des tribunaux de Paris après tentative de résolution amiable.